



Genève, le 20 octobre 1997

No 231-7

Propagation à des fréquences supérieures à la MUF de référence Rapport UIT-R P.2011



Selon la Recommandation UIT-R P.373, la MUF de référence est "la fréquence la plus élevée à laquelle une onde radioélectrique peut se propager entre des stations terminales données, en une occasion spécifiée, par réfraction ionosphérique seulement". Dans cette même Recommandation, il est également précisé que cette fréquence n'est pas nécessairement la fréquence maximale utilisable dans ces conditions puisqu'on y définit également une MUF d'exploitation.

Compte tenu de ces considérations, le Rapport décrit les divers phénomènes qui peuvent contribuer à la propagation à des fréquences supérieures à la MUF de référence et donne des informations sur le renforcement du signal à ces fréquences.

Date de publication: août 1997

Langue: français, anglais et espagnol

Pages: 12

Format: A4 21 x 29,7 cm

Numéro d'article:
français : 10834
anglais : 10833
espagnol : 10835

Numéro ISBN:
français : 92-61-06562-7
anglais : 92-61-06561-9
espagnol : 92-61-06563-5

Prix en Francs suisses: **Prix catalogue** **12.–**

Etats Membres et Membres des Secteurs: 10.– Pays les moins avancés: 7.–

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans le catalogue, y compris les listes annexes des Recommandations UIT-R et UIT-T et les avis de publication, distribués gratuitement et visibles sur le WEB à l'adresse <http://www.itu.int/publications>, sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis. Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. Les Administrations des pays les moins avancés bénéficient d'une remise de 40%.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit (American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa);
- b) par virement bancaire à la Société de Banque Suisse, Genève, au compte n° C8-765.565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: Genève 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), DHL, EMS, Federal Express, TNT, valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables sous réserve, pour les publications électroniques (CD-ROM et En ligne), des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**

Bon de commande

Téléfax: +41 22 730 51 94
X.400: S=sales; P=itu; A=400net; C=ch
Courrier électronique: sales@itu.int



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



PROTECTION DES DROITS, ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE

1. Afin de préserver et de protéger ses droits, l'Union internationale des télécommunications (UIT) conserve les titres de propriétés qu'elle détient sur ses programmes et données informatiques (ci-après dénommés «le logiciel»), ainsi que les droits en découlant, et ne vend aucun des droits qui y sont attachés. Toutefois, elle accorde le droit d'utiliser le logiciel selon les termes d'une licence qui n'autorise ni la vente du logiciel original ni la vente d'une copie quelconque de ce logiciel.
2. Aux termes de la présente licence, l'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif d'utiliser et de présenter sur écran cet exemplaire du logiciel, l'utilisation dudit exemplaire entraînant l'acceptation par l'utilisateur des termes et des conditions de la présente note.
3. Ce logiciel et la documentation écrite qui l'accompagne sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction non autorisée du logiciel est strictement interdite. L'utilisateur ne peut faire une copie du logiciel de l'UIT qu'aux seules fins de sauvegarde. Il doit reproduire la note relative au droit d'auteur et l'inclure dans la copie de sauvegarde. L'usage de ce logiciel est réservé à un seul utilisateur. Des licences d'utilisation dans le cadre d'un réseau peuvent être obtenues auprès de l'UIT.
4. Il est interdit de distribuer des copies du logiciel et de la documentation écrite qui l'accompagne à des tiers, ou de créer des dérivés à partir du logiciel. En aucun cas l'utilisateur ne peut transférer, céder, louer, céder sous la forme d'un crédit-bail, vendre le logiciel ou en disposer de toute autre manière.
5. Le logiciel et la documentation écrite qui l'accompagne sont fournis «tels quels» sans garantie d'aucune sorte. L'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du logiciel du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa fiabilité, de son actualité ou autre. L'UIT ne peut être tenue responsable de dommages directs, indirects, consécutifs ou fortuits résultant de l'utilisation de ce logiciel et de la documentation écrite qui l'accompagne, ou de l'incapacité à les utiliser.

Copyright © 1997 Union internationale des télécommunications (UIT)

Tous droits réservés

